



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 90759

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie sur les inquiétudes portant sur le projet de loi de finances pour 2016. Les associations pour adultes et jeunes handicapés s'inquiètent de la perspective du Gouvernement de prendre en compte dans le calcul du montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) les revenus des livrets non imposables (livret A, livret d'épargne populaire). Concrètement, cette mesure affecterait le montant de l'AAH pour les allocataires disposant d'un faible capital. Cependant, l'AAH à taux plein est une condition nécessaire pour bénéficier de divers compléments. Cette mesure pourrait leur faire perdre le bénéfice de la majoration pour la vie autonomie (104,77 euros) ou le complément de ressources (176,31 euros). L'allocation complémentaire de l'AAH est versée sous condition, dont celle de percevoir l'AAH à taux plein (807,66 euros). Il suffirait donc que le montant mensuel de l'AAH baisse d'un euro, sous l'effet de la prise en compte des maigres intérêts du livret A, pour que ces allocataires perdent en effet 104,77 ou 179,31 euros par mois. Cet article ne fera que renforcer l'exclusion des personnes handicapées. Il lui demande donc de bien vouloir rassurer les associations pour adultes et jeunes handicapés et de préserver les revenus des plus vulnérables d'entre nous.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a assuré dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'examen du volet du budget sur la solidarité et l'insertion, que le gouvernement avait entendu les "inquiétudes des associations, des familles, des personnes handicapées mais aussi des parlementaires". Par conséquent, il a été décidé de ne pas appliquer la proposition de mesure sur le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapées (AAH) au regard de son impact sur les ressources des personnes concernées. Plus globalement, le Premier ministre a confié à Monsieur le Député Christophe Sirugue une mission portant sur les minima sociaux, en vue de faire des propositions de simplification des différents minima sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90759

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8059

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 4074